

La vidéo dans les bibliothèques publiques du Québec

Réjean Savard et Jacques Demers

Volume 33, numéro 3, juillet–septembre 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052578ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052578ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Savard, R. & Demers, J. (1987). La vidéo dans les bibliothèques publiques du Québec. *Documentation et bibliothèques*, 33(3), 97–102.
<https://doi.org/10.7202/1052578ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La vidéo dans les bibliothèques publiques du Québec

Le sondage que nous avons effectué au printemps 1987 est le premier du genre réalisé auprès de l'ensemble des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt du Québec¹. Nous avons posté, au début d'avril, un texte comprenant 23 questions aux 181 institutions classées comme bibliothèques publiques ou bibliothèques centrales de prêt (BCP) dans le fichier Clients contacts de la Centrale des bibliothèques². Pour les municipalités dont la bibliothèque compte plus d'une succursale, un seul questionnaire a été envoyé.

Les deux premières questions visaient tous les répondants. Les questions 3 et 4 concernaient les bibliothèques qui ne possèdent pas d'enregistrements vidéo. Les dix-neuf autres questions s'adressaient à ceux qui se sont déjà dotés d'une vidéothèque.

Le sondage réclamait trois genres de réponses:

- 1) des statistiques (dix questions);
- 2) un renseignement précis (huit questions);
- 3) une opinion ou une prévision (cinq questions).

Deux questions laissaient place à des commentaires et deux autres invitaient les répondants à joindre au questionnaire de la documentation: le matériel publicitaire utilisé pour la promotion de la vidéothèque (question 22); les politiques de ce service. (question 23). Le retour des questionnaires s'est déroulé sur une assez longue période.

Une cinquantaine de rappels téléphoniques ont été effectués en avril et mai. Au moment de compiler les résultats en juin, nous disposions de 133 questionnaires remplis pour un taux de réponses de 73,4%.

Résultats obtenus

Question 1: «Quelle est selon vous, en principe, l'importance de la vidéo dans les bibliothèques publiques?»

Cette question s'adressait à tous. Nous proposons cinq choix possibles. Cent vingt-huit répondants ont précisé leur pensée à ce propos: 34 (26,6%) jugent la vidéo très importante; 59 (46,1%) l'estiment importante, 31 (24,2%) plus ou moins importante, 4 (3,1%) peu importante; aucun répondant n'a jugé que la vidéo n'était pas importante. Nous avons voulu savoir si le jugement était plus favorable quand la bibliothèque possédait une collection d'enregistrements vidéo. Sur 29 réponses exprimées 13 (44,8%) croient ce service très important, 6 (20,7%) plus ou moins important et 1 (3,4%) peu important. Les personnes qui n'ont pas de collections vidéo auraient donc tendance à considérer ce service comme moins important que ceux qui l'offrent déjà.

Question 2: «Votre bibliothèque possède-t-elle présentement une collection d'enregistrements vidéo?»

Vingt-neuf bibliothèques (21,8%) répondent par l'affirmative, alors que 104 bibliothèques (78,2%) n'ont pas encore instauré un service de vidéo-cassettes. Dans un prochain sondage, il serait intéressant de demander aux répondants l'importance démographique de leur municipalité pour connaître l'incidence de ce facteur sur la présence ou non d'une vidéothèque dans la bibliothèque publique. À noter aussi que rien ne permet dans l'enquête actuelle de distinguer les BCP des bibliothèques municipales. Les 29 répondants représentent-ils la totalité des bibliothèques publiques dotées d'une vidéothèque? Impossible de l'affirmer. À titre de comparaison, l'Office national du film (ONF) comptait 24 clients chez les bibliothèques publiques québécoises au moment du sondage.

Question 3: «Si vous ne possédez pas présentement d'enregistrements vidéo, prévoyez-vous instaurer un tel service?»

Cent un des cent quatre répondants concernés

1. En 1981 l'enquête de Silvie Delorme avait touché six bibliothèques seulement. On pourra relire avec intérêt la chronique qu'elle avait rédigée à ce propos: «Les Services de vidéocassettes dans les bibliothèques municipales du Québec: état de la question», *Argus*, vol. 10, no 6 (novembre-décembre 1981), 134-136. *Argus* a traité du sujet à deux autres reprises. Le vol. 14, no 1 (mars 1985) y était entièrement consacré. Soulignons aussi l'article de Charles Bordeleau, «La Vidéo en bibliothèque: résultats d'une enquête», *Argus*, vol. 12, no 6 (novembre-décembre 1983), 133-140.

2. À noter que ce fichier recense une trentaine des 709 bibliothèques affiliées à une B.C.P.

ont fourni une indication à ce propos. Quarante-sept (45,2%) pensent mettre sur pied un tel service d'ici cinq ans (14 l'année prochaine, 11 d'ici deux ans, 12 d'ici trois ans, 2 d'ici quatre ans et 8 d'ici cinq ans). Selon ces chiffres, le réseau des bibliothèques publiques québécoises compterait 66 vidéothèques en 1990 et 76 deux ans plus tard.

Question 4: «Quels sont les motifs qui font que vous n'avez pas créé un service de vidéo-cassettes?»

Les résultats obtenus ont été pondérés en accordant 3 points à un premier choix, 2 à un second et 1 à un troisième. En effet, on demandait aux répondants: «Si vous indiquez plusieurs raisons, numérotez-les en ordre prioritaire (1, le plus important, 2, etc.)». Le détail de la question proposait quatre choix: «nos priorités sont ailleurs» a récolté 160 points (46 premiers choix, 10 seconds et 2 troisièmes); «c'est trop coûteux» a totalisé 115 points (25 premiers choix et 20 deuxièmes); «autre (précisez):» 90 points (25 premiers choix, 6 deuxièmes et 3 troisièmes; dans 21 cas sur 34 on invoque le manque d'espace); «nous n'en voyons pas le besoin» 13 points seulement (4 premiers choix et 1 troisième).

Question 5: «Si vous avez une collection vidéo, comment en faites-vous la diffusion?»

Toutes les vidéothèques ont fourni le renseignement demandé. On peut visionner sur place à 16 endroits, emprunter les vidéos dans 14 cas et les louer à 13 endroits. Toutefois, 12 des 29 vidéothèques ont adopté une politique de diffusion qui juxtapose deux ou trois modes: visionnement sur place et prêt à domicile à 4 endroits; visionnement sur place et location dans 3 bibliothèques; prêt à domicile et location dans 3 municipalités et enfin les trois modes de diffusion à 2 endroits. La présence simultanée du prêt à domicile et de la location peut paraître contradictoire; un seul répondant à fourni un éclaircissement à ce propos: il y a une carte de membre qui coûte 10 \$ par année et ensuite le prêt est gratuit.

Question 6: «Si vous louez vos enregistrements vidéo, quels sont vos tarifs?»

Treize bibliothèques tarifient la sortie des vidéocassettes; le coût de la location s'échelonne de 1\$ pour 2 jours à 2,18\$ par jour. Dans un cas, il en coûte 3\$ par cassette louée mais pour une période de 48 heures. D'ailleurs dans 5

TABLEAU 1
Caractéristiques des collections

| | Nombre de réponses | Pourcentage | Le plus grand | Le plus petit |
|------------------|--------------------|-------------|---------------|---------------|
| LANGUE | | | | |
| Langue française | 29 | 83,0 | 100 | 8 |
| Langue anglaise | 29 | 16,8 | 92 | 0 |
| Autres langues | 29 | 0,8 | 10 | 0 |
| Sans dialogues | 29 | 0,1 | 2 | 0 |
| ORIGINE | | | | |
| Canada | 25 | 53,3 | 100 | 0 |
| États-Unis | 24 | 34,0 | 90 | 0 |
| France | 24 | 10,0 | 41 | 0 |
| Autre | 24 | 4,8 | 36 | 0 |
| PUBLIC | | | | |
| Enfants | 29 | 66,0 | 100 | 0 |
| Adultes | 29 | 4,0 | 100 | 0 |
| GENRES | | | | |
| Documentaires | 29 | 48,4 | 100 | 0 |
| Fictions | 29 | 45,8 | 100 | 0 |
| Vidéos musicaux | 29 | 4,0 | 15 | 0 |
| FORMAT | | | | |
| VHS | 29 | 85,3 | 100 | 0 |
| Beta | 29 | 9,0 | 95 | 0 |
| U-Matic (3/4") | 29 | 6,2 | 100 | 0 |

vidéothèques la durée du prêt est de 2 jours. Les grilles tarifaires comportent quelques exceptions: une bibliothèque réclame 1\$ par cassette aux enfants et 2\$ aux adultes; à un endroit, la location de 2 cassettes permet d'en obtenir une 3e gratuitement; une vidéothèque impose une carte de membre qui coûte 10\$ par année, mais la location n'est que de 1\$ par enregistrement vidéo; dans une autre ville, le prix varie selon la durée de l'enregistrement: il en coûte 1\$ pour les cassettes de moins de 30 minutes et 2\$ à compter de 30 minutes. Dans un prochain sondage, il serait intéressant de vérifier si la tarification a été décidée par l'administration municipale ou par la direction de la bibliothèque. On aimerait aussi connaître les raisons qui ont conduit à cette décision. À noter que la consultation des vidéocassettes est partout demeurée gratuite jusqu'en septembre 1984. Une bibliothèque a instauré la location de ses enregistrements vidéo cette année-là, 5 en 1985, 4 en 1986 et 4 en 1987.

Question 7: «Depuis quelle année offrez-vous ce(s) service(s) d'enregistrements vidéo?»

Une bibliothèque a créé sa vidéothèque en 1980, 2 en 1981, 1 en 1983, 3 en 1984, 7 en 1985, 12 en 1986 et 4 en 1987. Comme on le voit, 22 des 29 vidéothèques publiques datent de 1985 ou moins. Il a donc fallu attendre le début des achats massifs de magnétoscopes par le grand public pour que se multiplient au Québec les collections d'enregistrements vidéo dans les bibliothèques publiques.

Question 8: «À combien de titres évaluez-vous votre collection vidéo?»

Les vidéothèques publiques québécoises possèdent de 5 à 3 000 titres. L'un de nos répondants nous a d'ailleurs précisé que ses 3 000 titres correspondaient à 5 123 copies, mais il s'agit d'une bibliothèque dotée d'un réseau de succursales. La moyenne par bibliothèque est de 473 titres. Sept vidéothèques offrent moins de 100 titres, 14 entre 100 et 499, 4 entre 500 et 999 et 3 plus de 1 000. Une bibliothèque n'a pas fourni ce renseignement.

Questions 9 à 13: «En pourcentage, comment répartissez-vous ces titres?»

Le tableau 1 rend compte des résultats pour ces cinq questions. La question 9 portait sur la langue des documents. Les résultats semblent refléter assez bien la composition linguistique de la population desservie pour le français et l'anglais; on n'a pratiquement pas encore commencé à acheter des cassettes en d'autres langues. La question suivante portait sur l'origine des documents. Plus de la moitié des titres acquis (53,3%) proviennent du Canada et 34% des États-Unis. Vingt-huit bibliothèques possèdent des

cassettes en format VHS, 8 en format Beta et 3 en U-Matic (3/4"). Ces collections en 3/4" remontent respectivement à 1980, 1981 et 1983. À ce moment-là, beaucoup de spécialistes en audiovisuel favorisaient ce format pour des raisons de qualité; le 1/2" n'avait pas encore vraiment percé auprès du grand public dans la province de Québec. La ville qui s'est dotée d'une vidéothèque en 1983 n'a que quelques titres en 3/4" et celle qui a commencé l'acquisition de vidéocassettes en 1981 songe maintenant à développer une collection en VHS pour le prêt à domicile. On trouve aussi des cassettes VHS dans 8 des bibliothèques qui ont des produits en format Beta. Ce format domine à un seul endroit (95%); partout ailleurs la collection est constituée de titres disponibles en VHS dans des pourcentages qui varient entre 65 et 99%. La ville qui compte 95% de sa collection en format Beta offre le visionnement sur place en plus du prêt et de la location.

Question 14: «Combien de titres avez-vous acquis pour chacune des cinq dernières années?»

La moyenne des achats a progressé régulièrement durant cette période. Elle était de 12,5 titres en 1982 (3 bibliothèques), de 48,7 en 1983 (4 bibliothèques), de 102,2 en 1985 (14 bibliothèques) et 173,1 titres en 1986 (28 bibliothèques).

Question 15: «Combien prévoyez-vous acheter de titres pour les années à venir?»

On prévoit des achats moyens de 95,7 titres en 1987 (23 bibliothèques), 110,7 en 1988 (15 bibliothèques) et de 123,2 en 1989 (14 bibliothèques). Ces chiffres ont une valeur indicative seulement puisque la moitié des répondants ne se sont pas prononcés pour 1988 et 1989. Par ailleurs, il y aura création de plusieurs nouvelles vidéothèques durant cette période.

Question 16: «Quels sont vos principaux fournisseurs?»

La compilation s'est limitée aux quatre premiers organismes mentionnés par les répondants. Vingt-sept bibliothèques ont indiqué au moins 1 fournisseur, 21 au moins 2, 21 également au moins 3 et 12 au moins 4. Certains ont fourni une liste allant jusqu'à une dizaine de distributeurs mais c'était l'exception. On peut supposer, même si la question ne le réclamait pas formellement, que les répondants indiquaient leurs fournisseurs par ordre d'importance. Aussi, les résultats ont été pondérés en accordant 4 points à une première mention, 3 à une seconde, 2 à une 3e et 1 à une 4e. Nous ajoutons entre parenthèses le nombre de mentions obtenues par chaque fournisseur. Comme on le verra, il y a une assez grande concordance entre les deux résultats. L'Office national du film occupe le premier rang avec 51 points (17), Vidéoglobe est

TABEAU 2
Comparaison entre les questions 1, 5, 8 et 13

| Année de fondation | Nombre de titres | Opinion sur l'importance de la vidéo | Support dominant | Mode de diffusion ¹ |
|--------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------|
| 1980 | 187 | 2 | U | V |
| 1981 | 500 | 2 | VHS | VP |
| 1981 | 3 000 | 1 | U | V |
| 1983 | 3 000 | 1 | VHS | V |
| 1984 | 363 | 1 | VHS | V |
| 1984 | 80 | 3 | VHS | P |
| 1984 | 530 | 1 | VHS | L |
| 1985 | 300 | 3 | VHS | VP |
| 1985 | 775 | 2 | VHS | L |
| 1985 | 1 200 | 1 | VHS | VPL |
| 1985 | 250 | 2 | VHS | P |
| 1985 | 316 | 2 | VHS | P |
| 1985 | 500 | 1 | VHS | PL |
| 1985 | 200 | | VHS | L |
| 1986 | 186 | 2 | VHS | L |
| 1986 | 125 | 2 | VHS | P |
| 1986 | 70 | 3 | VHS | P |
| 1986 | 5 | 2 | VHS | VP |
| 1986 | 174 | 1 | Beta | VPL |
| 1986 | 210 | 3 | VHS | PL |
| 1986 | 308 | 1 | VHS | VL |
| 1986 | --- | 1 | VHS | V |
| 1986 | 27 | 3 | VHS | V |
| 1986 | 25 | 3 | VHS | PL |
| 1986 | 75 | 4 | VHS | VPL |
| 1986 | 250 | 1 | VHS | VL |
| 1987 | 250 | 1 | VHS | VP |
| 1987 | 275 | 2 | VHS | L |
| 1987 | 75 | 1 | VHS | V |

¹ V = Visionnement P = Prêt L = Location

2e avec 36 points (14), suivi de Multimédia avec 35 points (11), Bellevue Pathé arrive au 4e rang avec 30 points (11), suivi de Radio-Canada avec 24 points (9) et VTK avec 13 points (5), Library Video Corporation est 7e avec 7 points (2), Chez Movie 8e avec 4 points (1), Radio-Québec 9e avec 3 points (2). Le 10e rang est partagé par Vidéosphère, Prolusion et le ministère des Communications du Québec avec 2 points et une mention chacun. Le ministère de l'Éducation du Québec et 146868 Canada Inc. ont obtenu 1 point. À noter qu'une bibliothèque ne possède que des productions locales. Parmi les six organismes en tête, 3 se spécialisent dans le documentaire et 3 dans la fiction. Le documentaire compte pour 48,4% des collections des vidéothèques publiques québécoises.

Question 17: «Certains fournisseurs refusent-ils de vous vendre? Si oui commentez».

Quatre répondants seulement ont fait état de problèmes à ce niveau. Un premier s'est plaint de la difficulté à acquérir certains titres de Radio Québec. Un second a essayé des refus maintenant qu'il demande le numéro de visa de la Régie du cinéma. En effet, «Les bibliothèques doivent donc s'assurer que tous les films présentés publiquement (sous format vidéo ou 16 mm) ont obtenu un visa attestant leur classement...» Techniquement, l'article 76 de la *Loi sur le cinéma* ne poserait que peu de difficultés aux bibliothèques publiques si elles n'avaient qu'à obtenir le visa de la Régie (le coût est de 1\$). Mais ce visa doit être obtenu par l'intermédiaire d'un distri-

buteur détenteur d'un permis universel. Cela oblige ainsi les bibliothèques à obtenir des copies avec droits de projections publiques, assumant ainsi des coûts d'acquisition jusqu'à dix fois supérieurs à ceux des droits privés³. Une bibliothèque se plaint que certains distributeurs ne vendent pas en 3/4" mais seulement en 1/2" pour le prêt à domicile. Un dernier correspondant déplore les prix beaucoup plus élevés exigés pour les documents devant servir au visionnement public.

Questions 18 et 19: «En pourcentage, comment se répartissent vos usagers?»

La question 18 portait sur les groupes d'âge. Le sondage proposait les catégories suivantes: enfants (moins de douze ans); adolescents (de 12 à 17 ans); adultes (de 18 à 60 ans); personnes âgées (61 ans et plus). Cette classification ne correspond pas forcément aux catégories en usage chez les répondants; les résultats reçus sont donc incomplets. Vingt-deux bibliothèques ont fourni un pourcentage pour la clientèle «enfants». La moyenne est de 35,1%, mais les écarts vont de 0 à 100%. Chez les adolescents la moyenne est de 15,6% pour 18 répondants. Ce groupe d'âge constitue de 0 à 45% de la clientèle selon les endroits. Vingt-quatre bibliothèques ont fourni des chiffres sur leurs usagers adultes. La moyenne est de 53,3%. Les écarts oscillent entre 0 et 100%. Pour les personnes âgées, il n'y a que 13 réponses. La moyenne n'est que de 4,5% pour des chiffres qui varient entre 0 et 20% de la clientèle. Comme certaines bibliothèques ont réparti leurs usagers en deux groupes seulement (enfants et adultes), les pourcentages présentés s'en trouvent un peu faussés. La question 19 portait sur la répartition des usagers selon le sexe. Quinze bibliothèques ont présenté des chiffres: 43% des usagers sont des hommes et 57% des femmes. Les hommes constituent de 20 à 75% de la clientèle et les femmes de 25 à 80%.

Question 20: «Indiquez (par ordre d'importance), quels sont les principaux répertoires, revues et catalogues que vous utilisez pour la sélection de vos enregistrements vidéo?»

La compilation s'est limitée aux 4 premières sources indiquées: une première mention valait 4 points, une deuxième 3, une troisième 2 et une quatrième 1. Les répondants ont signalé plus de 20 sources de sélection différentes. En regrou-

pant les résultats pondérés par grandes catégories, on obtient 99 pour l'ensemble des catalogues des distributeurs de vidéocassettes. Les répertoires et revues spécialisées (à l'exclusion des publications de la Centrale des bibliothèques) totalisent 32 points; parmi les instruments mentionnés, on retrouve *Le guide vidéo*, le *Video Times*, le *Library Journal*, le *Video Source Book*, le *Publishers Weekly*. La base de données DAVID et les instruments qui en sont extraits (*Le Tessier* et *Choix: documentation audiovisuelle*) arrivent au troisième rang avec 25 points. Les autres sources mentionnées (radio, télévision, journaux, catalogues de vidéothèques, etc.) obtiennent pour leur part 9 points.

Question 21: «Ces instruments répondent-ils à vos besoins? Commentez.»

Vingt-deux bibliothèques ont répondu à cette question. Onze personnes (50%) se déclarent satisfaites des instruments de sélection dont elles disposent, 9 (40,9%) le sont plus ou moins et 2 (9,1%) ne le sont pas. Parmi les commentaires reçus, 4 répondants éprouvent de la difficulté dans la sélection des documentaires, 3 pour les vidéos de langue française, 1 pour les enregistrements de fiction destinés aux enfants et 1 enfin dans le choix des documents moins récents. Deux correspondants soulignent le peu de renseignements fournis par les catalogues des distributeurs et un autre fait remarquer la longueur des recherches qu'il faut souvent effectuer pour retracer le distributeur dans certains cas. Les guides vidéo que la Centrale des bibliothèques s'apprête à mettre en chantier pourraient combler en bonne partie les lacunes observées. La base de données DAVID recense actuellement plus de 13 000 vidéos de langue française distribués par quelque 300 maisons différentes. Les deux premiers titres prévus proposeront des sélections des meilleurs documentaires: 1) Choix de documentaires pour enfants; 2) Choix de documentaires pour adolescents et adultes. Ces ouvrages s'inspireront du *Tessier* dans leur facture générale: notices riches, mention des distributeurs, nombreux index. On y ajoutera la liste des bibliothèques québécoises qui possèdent une vidéothèque. Si la réponse du public est encourageante, deux autres sélections s'ajouteront à ces premiers titres pour le domaine de la fiction.

Question 22: «Avez-vous développé des moyens particuliers pour faire la promotion de votre

3. *Les Bibliothèques publiques: une responsabilité à partager. Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques*, Québec, MAC, 1987, p. 300-301. Le chapitre 15 s'intitule «La vidéocassette: une question de droit; la législation et l'utilisation de la vidéocassette par les bibliothèques publiques». Il résume les problèmes légaux auxquels se heurtent les bibliothèques publiques dans le développement de collections de vidéos.

collection vidéo? (par ex: affiche, signet, publicité, etc). Si oui expliquez ou envoyez des exemples avec votre questionnaire».

Sur les 19 réponses formulées, on trouve 16 oui et 3 non. La compilation s'est limitée aux 3 premiers moyens décrits par chaque répondant. Parmi les instruments de promotion les plus populaires, le journal local vient en tête (7 mentions) suivi des affiches (6), des catalogues, listes ou vidéo-fiches (5), du bulletin municipal (4), de dépliants promotionnels (4) et de signets (2). Plusieurs autres approches ont été mentionnées une fois: la télévision, la radio, le babillard électronique, un présentoir, un sondage, une mascotte, la présentation de vidéos de l'ONF, la sollicitation de suggestions d'achats de la part des usagers.

CONCLUSION

Les résultats nous démontrent assez clairement combien la vidéo est importante pour les directeurs et les directrices de bibliothèques publiques au Québec; plus de soixante-dix pour cent des répondants considèrent la présence de ce support documentaire dans leurs collections comme importante ou très importante.

Malgré cette conviction, seulement vingt-neuf répondants ont indiqué avoir déjà développé une collection de vidéos: cela représente 21,8% des répondants. On peut donc penser qu'une bibliothèque sur cinq au Québec offre des vidéo-cassettes à ses usagers.

On constate également que le principal obstacle au développement d'un tel service jusqu'à maintenant, semble être à la fois une question de priorité et une question d'argent.

Quant aux collections constituées jusqu'à maintenant, elles semblent se partager assez également entre la fiction et le documentaire. Une certaine différenciation s'est donc établie entre les bibliothèques et les vidéo-clubs, ces derniers offrant des oeuvres de fiction d'abord et avant tout.

Enfin, on semble préférer de plus en plus le format demi-pouce VHS, ce qui pourrait indiquer

un virage vers le prêt plutôt que vers le visionnement sur place, comme c'était la tendance il y a quelques années. Ce mouvement correspond d'ailleurs à la présence grandissante de magnétoscopes dans les foyers québécois: la proportion de foyers avec magnétoscope s'élève actuellement à environ quarante pour cent, et on prévoit qu'elle atteindra soixante-dix pour cent en 1990⁴, voire quatre-vingt pour cent⁵. Il s'agit donc d'un ajustement à la demande qui sera sans doute bénéfique aux bibliothèques publiques, d'autant plus qu'il a été démontré que le prêt de vidéo-cassettes avait une influence directe sur le nombre total de prêts d'une collection de bibliothèque publique, atteignant parfois jusqu'à vingt pour cent de l'ensemble des prêts⁶.

Le sondage nous permet donc d'affirmer que ce média est en plein développement dans les bibliothèques publiques du Québec: le nombre de bibliothèques avec vidéothèques doublera certainement d'ici deux ans. Après, les prédictions restent difficiles à faire, mais nous pensons que leur nombre pourrait facilement tripler d'ici cinq ans.

Les réponses aux questions 3 et 15 nous permettent également d'estimer le nombre d'unités qui seront achetées au cours des cinq prochaines années: environ 40 000 cassettes. Si l'on calcule un coût moyen de 8 \$ l'unité, cela représente un marché de plus de trois millions. Et ces prévisions sont tout à fait prudentes.

Cette recherche nous permet donc de croire que les bibliothécaires québécois ont réalisé qu'ils n'avaient pas intérêt à négliger l'audiovisuel, car comme l'écrivait Geneviève Le Cacheux: «Nous ne pouvons continuer à opposer l'écrit et l'audiovisuel dans la mesure où ces deux types d'informations s'imbriquent l'un dans l'autre»⁷.

Espérons que l'avenir confirmera cette observation!

Réjean Savard

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Jacques Demers

Centrale des bibliothèques

4. Serebrin, R., «Video in public libraries: a guide for the perplexed», *Library Journal*, vol.112, no.9 (May 15, 1987), 29.

5. Gauthier, G., «La location de vidéo-cassettes: une affaire de \$60 millions cette année», *La Presse*, (10 avril 1986), C-3.

6. Levering, P., «The impact of VHS videocassettes in the public library», *The Bookmark*, vol. 42, no. 1 (Fall 1983), 39.

7. Le Cacheux, G., «L'audio-visuel dans les bibliothèques», *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 26, no 8 (août 1981), 464.